PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-182_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°182/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 15 octobre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 15 octobre 2026

Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 70

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du quinze octobre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, ARNOUX Stéphane, BASTIDE Delphine, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Monique, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DUCROT Denis, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, THIEULENT Maryline, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : CHOUX Cyril, CORDET Yannick (pouvoir à M. Vigouroux), DESNOYERS Jean, FÉVRIER Catherine, FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme Charenton), GERARDIN Jean-Pierre, HERMIER Bernadette (pouvoir à M. D'Astorg), HUMEAU Yann (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LIGNERAT Bruce (suppléante Mme Bastide), MILLOT Claude (suppléante Mme Vauthier), PETIT Michèle (suppléant M. Arnoux), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice (pouvoir à Mme Gavillon), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. Nury), SANGENITO Patrick (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent, XIBERRAS Olivier (pouvoir à M. Touzeau)), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : CHOUBARD Nadia, GUILLAUME Philippe, HACCART Françoise, JOURDAN Brice, LION Franck, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. SIGORINI Philippe

OBJET : Reversements conventionnels aux communes membres 2025 et 2026

- Vu la délibération n° 364/2017 du 30/10/2017, portant modalité de reversement partiel de fiscalité aux communes sur lesquelles sont implantées des éoliennes,
- Vu la délibération n°251/2022 approuvant le reversement d'une part de l'IFER photovoltaïque aux communes pour 2022,
- Vu le retour de la compétence enfouissement des réseaux d'éclairage public aux communes de la Nièvre,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge des finances,
- Sur proposition du Président,

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-182_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°182/2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (à 70 voix pour) :
- Décide de fixer le montant des reversements conventionnels 2025 et 2026 comme suit :

COMMUNES	Reversement fiscalité éolienne 2025 (30% IFER)	Reversement fiscalité éolienne 2026 (30% IFER)	Enfouissement des réseaux d'éclairage public	Reversement 30% IFER photovoltaïque 2025	Reversement 30% IFER photovoltaïque 2026	Reversement aux communes
BITRY			8 014,00			8 014,00 €
BOUHY	8 220,60 €	8 376,91 €				16 597,51 €
DAMPIERRE SOUS BOUHY	12 330,90 €	12 413,97 €	8 708,00			33 452,87 €
ETAIS-LA-SAUVIN				510,00	887,100	1 397,10 €
LES HAUTS DE FORTERRE	10 722,60 €	10 900,07 €				21 622,67 €
MERRY-SEC	14 296,80 €	14 432,50 €				28 729,30 €
MIGÉ	18 318,30 €	18 570,49 €				36 888,79 €
OUANNE	35 742,00 €	36 232,65 €				71 974,65 €
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE			9 448,00			9 448,00 €
SAINT-VERAIN			2 998,00			2 998,00 €
MONTANT TOTAL	99 631,20 €	100 926,59 €	29 168,00	510,00	887,10	231 122,89 €

- Dit que le versement interviendra en une seule fois,
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

